



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

filière administrative

Question écrite n° 25903

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire sur le concours d'administrateur territorial. En réponse à la question écrite n° 5404, il avait été précisé qu'il pourrait être engagé une réflexion afin que l'on puisse se présenter plus de trois fois aux concours d'administrateurs territoriaux, par voie interne et externe. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les suites données à ces propositions

Texte de la réponse

À la suite du rapport sur le recrutement, la formation et le déroulement de carrière des agents territoriaux remis, en mai 1998, au Gouvernement par M. Rémy Schwartz, maître des requêtes au Conseil d'État, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a constitué en son sein un groupe de travail en vue de réaménager les règles relatives aux concours et aux mécanismes de recrutement dans la fonction publique territoriale. Composé de manière paritaire de représentants des élus locaux et des organisations syndicales auxquels sont associés des experts désignés par les autorités organisatrices des concours, ce groupe de travail s'est fixé pour objectif d'examiner, de façon pragmatique et progressive, la cohérence et l'adaptation de l'ensemble des dispositions réglementaires qui régissent les conditions de recrutement des fonctionnaires territoriaux. Les travaux conduits par cette instance, en 2003, ont permis notamment de rationaliser les procédures d'organisation de plusieurs concours territoriaux (agents de maîtrise, contrôleurs de travaux, techniciens supérieurs) qui s'imposaient en priorité. Durant l'année 2004, l'attention du groupe de travail pourra être appelée sur le recrutement des administrateurs territoriaux et les éventuelles adaptations à y apporter.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25903

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 octobre 2003, page 7584

Réponse publiée le : 16 mars 2004, page 2070